

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 07 NOVEMBRE 2008**

Le conseil commence à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Jérôme **GAUTHIER**, Maire
Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames **SCOTT, DULEAU, CRAMAIX**,
ainsi que Messieurs **GAUTHIER, PUECH, SCHAEFFER, CORCKET, MARAIS, HUNTER, MARTIN, BUREAU, LHOMMELET**.

Etaient absents :

Mme **LALANDE** avec pouvoir donné à Mr **MARAIS** et Mr **REYNAUD** pouvoir donné à Mr **SCHAEFFER**.

Est arrivée en cours de conseil municipal Mme **MAJESTE** à 20 h 23.

Concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal, Mme **SCOTT** demande que soient mentionnées les remarques qu'elle avait émises concernant le paragraphe :

- de la cantinière de rajouter à la fin « au cas où il s'agirait d'un départ volontaire ».
- sur le paragraphe Action Humanitaire supprimer « durant 12 mois. »

Une fois ces modifications apportées le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents

I - Demande de rétrocession de la voirie du « Hameau de Fontanges » à la commune.

Sur la délibération prise le 25 janvier 2008 des informations concernant la référence cadastrale de la parcelle ainsi que la superficie de cette parcelle n'avaient pas été mentionnées.

Après entretien avec le notaire chargé de la transaction ce dernier demande de prendre une nouvelle délibération. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la rétrocession par l'Association Syndicale des lotis de la commune de la parcelle cadastrée section C N° 989 pour une superficie de 17 a 29.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

En ce qui concerne le talus donnant sur la route de Targon et la parcelle ayant pour côte cadastrale C45, ils sont toujours propriété de SUD OUEST Lotissement.

Le nettoyage de ces espaces verts doit être fait par SUD OUEST Lotissement, le conseil municipal propose d'entamer une négociation afin de récupérer la parcelle C45 auprès de SUD OUEST Lotissement.

II - Transfert de compétences à la CDC pour la réalisation et la gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, 3 CDC sont concernées PODENSAC, COTEAUX DE GARONNE et VALLON DE L ARTOLIE.

La commune de **PODENSAC** a été retenue pour accueillir cette aire de stationnement. Si le projet est lancé avant la fin de l'année 2008, une subvention sera versée par l'Etat.

Les participations des CDC seront au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de transférer à la Communauté de Communes cette compétence.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

III - Aménagement pour la sécurité du centre bourg de PAILLET, la traversée de la D10

Suite au mécontentement d'une partie des habitants, sur la traversée de la D10 par les enfants, la mairie a décidé d'engager des démarches auprès de divers acteurs afin de calculer au mieux le coût de réalisation pour des travaux d'aménagements. Deux axes ont été déterminés, dans un premier temps avait été pensé le décalage des feux, proposition impossible par rapport aux textes de loi.

Dans un second temps une 1ère étude est faite pour la mise en place d'un feu clignotant orange mais rien que le déplacement et le passage des câbles coûtent 776 €.

Finalement une réfection des passages piétons ainsi que la création d'un nouveau passage piéton ont été retenus. Pour obtenir une « zone 30 », une demande doit être effectuée à la sous préfecture.

Coût 1080.97 €.

Le Conseil Municipal par 12 voix pour et 2 abstentions décide de lancer ces travaux.

Pour l'année 2009, une étude est en cours pour la réfection des feux ainsi que la remise aux normes de l'armoire électrique qui les commande, plus l'installation du feu orange clignotant. Coût 9948 €.

IV – URBANISME

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur la révision du POS ou la mise en place d'un PLU.

Une réunion avec la mairie et la DDE de LIBOURNE se fera le mercredi 12 novembre 2008 à 14 h 30, dans l'éventualité de la création d'un PLU et afin de connaître tous les tenants et les aboutissants.

Le PLU son avantage : on remet tout à plat pour effectuer une nouvelle organisation.
Il a un inconvénient : son coût est élevé.

La révision du POS son avantage : son coût est nettement moindre que le PLU,
son inconvénient : ce n'est que partiel.

A ce niveau du débat, le conseil municipal tendrait plus vers une révision du POS, mais il ne s'agit pour l'instant que d'un sondage auprès des conseillers municipaux.

Pour le PPRI, il semblerait qu'en 2009 une modification ou un aménagement soit possible.

V - CREATION D'UN PLAN DE SAUVEGARDE (voir site de la préfecture de la Gironde)

But : C'est une préparation aux différentes catastrophes que nous pourrions subir, qu'elles soient climatiques, d'ordre sanitaire ou accidentelles. Il faut pouvoir réagir à ce type d'événement, effectuer la gestion des secours. Il faut créer la prévention et créer des fiches actions.

Par exemple, un comité de pilotage réfléchirait à la création des fiches ou il y aurait le numéro de téléphone des élus dans un premier temps et dans un second temps on pourrait y intégrer différents acteurs comme les pompiers, les gendarmes, etc.... ainsi que des habitants de la commune.

Une réunion aura lieu le 18 novembre 2008 à la sous-préfecture. Il y aura ensuite la création d'un comité pour établir et diriger les travaux pour le plan communal de sauvegarde.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

VI – SCOLARITE

En cas de grève des enseignants l'Etat demande à la commune d'avoir un service minimum pour l'accueil des enfants.

Mr le Maire, n'a pas souhaité solliciter des personnes de la population pour la garde des enfants, mais a tout de même communiqué une liste de 24 personnes. Cette liste comprend les 15 élus du conseil municipal plus les 9 employés communaux.

Cette liste a été envoyée à l'inspection académique. Mr le Maire a l'obligation de communiquer ces noms au prochain conseil d'école.

Arrivée de Mme MAJESTE, il et 20 heures 23

VI – DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

1°) Budget commune :

a)Vote de crédits supplémentaires :

Recettes : compte 6419 chapitre 013 pour 1 030.00 €(4 230.00 €

Compte 70 chapitre 70388 pour 3 200.00 €)

Dépenses : compte 66111 – chapitre 66 pour 4 230.00 €

b) Virements de crédits

Diminution des comptes : Chapitre 011 – Comptes 60628 pour 220.00 €-

6064 pour 1 750.00 €- 61558 pour 950.00 €- 6188 pour 350.00 € -
6257 pour 1 000.00 €-
Total : 4 270.00 €
Augmentation du compte 66111 pour 4 270.00 €

2°) Budget annexe eau et assainissement :

Vote de crédit supplémentaire :

Recettes compte 761 chapitre 761 – 3 460.00 €

Dépenses compte 66111 chapitre 66 – 3 460.00 €

Délibérations prises à l'unanimité des membres présents

VII – INFORMATIONS DIVERSES

- La convention d'éclairage public a été signée, les travaux ont commencé.
- Une demande auprès de la mairie a été faite pour l'installation d'un boulanger pendant le jour de marché.
- Notification des subventions consenties de Mme **FAURE** et de Mr **CESAR** (respectivement de 10.000 € et 4.000 €).
- Pour le **tri sélectif**, 90 % de la population a été équipée (conteneurs).
- La commune de **PAILLET** sera pionnière pour le ramassage des déchets à la levée, mise en place courant février ou mars 2009.
- A l'entrée de la commune, les travaux par la société FREE pour le dégroupage ont commencé.
- Pour l'assainissement, Monsieur le Maire étudie les possibilités pour rejoindre le syndicat des eaux de **LANGOIRAN**
- Une réunion des jeunes de **PAILLET** aura lieu le 05/12/2008 à 19 h 00 (élus – jeunes).
- Une initiative va être lancée pour les nouveaux pailletons, avec un « pot d'accueil » le 25/11/2008 à 19 h 00.
- L'arbre de Noël aura lieu le dimanche 14 décembre 2008 à 16 h 00.

Fin du conseil municipal à 21 heures 40.